

SYCOM : l'Annuaire du savoir-faire monégasque

Le 15 février, lors d'un cocktail au restaurant Castelroc, le Syndicat Monégasque des Professionnels de la Communication (SYCOM) a présenté la 5^{ème} édition de son Annuaire Officiel. Objectifs : mieux identifier les professionnels de la communication membres du SYCOM et valoriser le savoir-faire national.

Comme l'a rappelé le Président Francesco Caroli : *"Avec le développement des nouvelles technologies, la communication est devenue omniprésente. À Monaco, à l'image de l'économie du pays, c'est un secteur très varié qui concentre de nombreux talents et compétences. Cette diversité et cette expertise se retrouvent au sein du SYCOM où 20% des membres exercent une activité dans l'événementiel, 14% dans le conseil, 12% dans la régie publicitaire, 10% dans les médias, 9% dans l'édition, 6% dans le multimédia, 5% dans la création graphique. Les autres membres sont spécialisés dans les animations musicales, la formation, la protection de marques, l'impression grand format et le packaging. Ce que nous voulons, c'est mieux faire connaître les professionnels du SYCOM qui se démarquent par la qualité de leur travail, et aussi qu'à l'autre bout de la chaîne, les clients, privés et institutionnels, identifient mieux l'offre de communication existant à Monaco"*.

Revisitée sous la forme d'un Annuaire, l'édition 2018 explique ce qu'est le SYCOM, sa mission et ses actions. Au fil des pages, elle présente aussi et surtout les 29 sociétés membres et leurs savoir-faire. Diffusé à 3 000 exemplaires aux entreprises, aux autorités et à la presse en Principauté, l'Annuaire du SYCOM est aussi téléchargeable sur le site : www.sycom.mc



De gauche à droite, les membres du Bureau du SYCOM :

Thierry Crouzery et Roberto Testa, Conseillers, Sophie Bourdillon, Secrétaire Générale, Francesco Caroli, Président. Egalement membres du Bureau, Maurice Cohen, Vice-président, et Éric Battaglia, Trésorier, ne sont pas représentés sur cette photo.

Marque Collective SYCOM

Cette initiative s'inscrit dans la mouvance de la Marque Collective SYCOM lancée le 27 avril 2016 pour garantir aux clients et annonceurs un savoir-faire 100% Monégasque sur chaque produit ou prestation réalisé par les membres, qui en sont les seuls utilisateurs. Pour lui donner toute sa valeur, la marque est régie par un règlement d'usage qui en fixe les modalités d'attribution, d'utilisation, de contrôle, et les règles déontologiques. Pour le Président : *"Il s'agit une nouvelle fois de promouvoir les compétences des professionnels du SYCOM. C'est aussi une opportunité pour ces professionnels, et par pour tous ceux qui leur font confiance, d'afficher les couleurs de la Principauté"*. Cette nouvelle marque, qui se veut l'ambassadrice du savoir-faire monégasque, est reconnue à Monaco, en France et en Italie.